



RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

« Traversée du Lac des Vieilles Forges 2022 »

Les distances :

- Le 10 km - Coupe de France
- Le 5 km - Coupe de France
- Le 2,5 km - Coupe de France
- Le 1,5 km - Coupe de France et Découverte
- Le 500 m - Découverte

Le nombre d'engagés maximum par course :

10 000 m	100
5 000 m	150
2 500 m	150
1 500 m	100
500 m	50

Règlementation de la course :

Combinaison Néoprène :

Le règlement de la FINA et FFN en cours s'appliquent.

A savoir, selon les températures de l'eau, mesurée 2h avant le départ, au milieu du parcours, à une profondeur de 40 cm, pour les coureurs FFN :

- > Moins de 14°C : pas d'épreuves
- > Entre 14 et 17,9°C : combinaison néoprène obligatoire
- > Entre 18 et 19,9°C : combinaison néoprène optionnelle
- > Au delà de 20°C : combinaison néoprène interdite

* *Pour les coureurs non FFN, la combinaison néoprène est autorisée. Toutefois, en cas de température de plus de 24°C, et si la température de l'air est élevée, il convient d'interdire le port des combinaisons néoprènes pour les nageurs dont le temps d'engagement serait de plus de 1h30.*

* *En cas de non respect de ces règles, et si le nageur souhaite garder la combinaison, il se verra retirer des classements sur l'épreuve disputée.*

Marquage :

Au moment du marquage, les bénévoles chargés de cette tâche devront être vigilants sur le port d'objets pouvant griffer ou blesser un concurrent (bagues, bracelets, ongles longs...).

Les montres sont tolérées.

Les règles du port de la combinaison sont rappelées au moment du marquage, et le contrôle sera effectué en chambre d'appel.

Les Catégories d'âge engagées :

Avenirs* : Filles (entre 2013 et 2011) et Garçons (entre 2012 et 2010)

Jeunes : Filles (entre 2010 et 2008) et Garçons (entre 2009 et 2007)

Juniors : Filles (entre 2007 et 2005) et Garçons (entre 2006 et 2004)

Séniors : Filles (2004 et avant) et Garçons (2003 et avant)

Maîtres : 25 ans et plus

* La catégorie Avenirs pourra s'engager sur les Distance du 1500m et 500m Découverte uniquement si le nageur dispose du Pass'Compétition Natation Course.

Les Horaires et départs :

Samedi 23 Juillet		Dimanche 24 Juillet	
10h	Départ du 10 km	10h	Départ du 5 km
13h30	Fin du 10 km	12h30	Fin du 5 km
17h30	Départ du 1,5 km	13h30	Départ du 2,5 km
18h30	Fin du 1,5 km	15h30	Fin du 2,5 km
		16h30	Départ du 500m
		17h15	Fin du 500m

Les Inscriptions :

Les inscriptions se feront **obligatoirement** via le site FFN Eau Libre.

Toute personne majeure ou mineure avec décharge parentale qui s'inscrit est considérée comme étant en accord avec le Règlement de la Course.

Plusieurs tarifs sont proposées :

- * Licenciés FFN et FINA
- * Licenciés FF Tri
- * Licenciés FF Handi
- * Non Licenciés

Une assurance pour la journée est à souscrire pour les Licenciés FF Tri et non licenciés.

Il est préférable de demander aux coureurs de s'engager sur un temps de courses pour des raisons de responsabilité des organisateurs.

La réglementation dit que le temps de course maximum correspond au temps de course du premier arrivé auquel on ajoute 15 minutes par tranche de 5 km, ce qui limite les inscriptions, surtout si un champion participe à la course.

De ce fait, le comité d'organisation se laisse le droit de mettre en place une réglementation qui lui est propre, afin de permettre de favoriser un accès aux courses de l'évènement, les délais sont les suivants :

- Limitation à 3h30 pour le 10 km,
- Limitation à 2h30 pour le 5 km,
- Limitation à 2h pour le 2,5 km,
- Limitation à 1h pour le 1,5 km,
- Limitation à 45' pour le 500m.

Nous n'accepterons aucun *Non Licenciés* sur les 10 km et 5 km.

Pour l'inscription des nageurs de moins de 13 ans sur le 5 km, merci de prendre contact avec le responsable de la Traversée.

Les Tarifs :

Licences	10000m	5000m	2500m	1500m	500m
FFN	30 €	25 €	25 €	20 €	15 €
FF Triathlon	30 € + Licence	25 € + Licence	25 € + Licence	20 € + Licence	15 € + Licence
FF Handisport	30 €	25 €	25 €	20 €	15 €
Non Licencié	/	25 € + Licence	25 € + Licence	20 € + Licence	15 € + Licence



RÈGLEMENT TRAVERSÉE

« Traversée du Lac des Vieilles Forges 2022 »

Article 1 :

Le comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un concurrent qui n'est manifestement pas en état d'effectuer la course. Le médecin du comité d'organisation, pour ce qui relève du domaine médical, a toute autorité pour prendre les dispositions immédiates et nécessaires.

Article 2 :

Un bonnet numéroté de couleur sera fourni aux nageurs.
Le port de ce bonnet durant la course est OBLIGATOIRE.
La perte du bonnet peut entraîner la disqualification du nageur.
Les nageurs seront également numérotés sur l'omoplate, les bras et le dessus de la main.
Les numéros doivent être visibles durant toute la durée de l'épreuve pour permettre à tout moment le contrôle par les commissaires de course.

Article 3 :

Le départ a lieu en pleine eau, en ligne, à l'endroit indiqué par le Juge Arbitre en Chef.
Il n'y a pas de faux départ, le non-respect des instructions du Juge Arbitre en Chef peut entraîner la disqualification avant même le signal de départ.

Article 4 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de :

- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité,
- Limiter le nombre de concurrents, modifier le tracé ou les horaires de courses selon les conditions météorologiques et de refuser toute inscription non conforme,
- Supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues et indépendantes de la volonté du comité d'organisation l'y obligent : température de l'eau, état de surface du lac, vent, orage, etc.

Article 5 :

Chaque participant accepte en procédant au règlement de sa course, que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et/ou de promotion de la manifestation.

Article 6 :

Les récompenses ne seront remises qu'aux athlètes présents lors des cérémonies protocolaires.

Article 7 :

Aucun remboursement ne sera effectué pour cause d'absence le jour de l'épreuve ou de non présentation des pièces demandées (certificat médical, décharge de responsabilité, autorisation parentale).

Article 8 :

Écologie : tout nageur surpris à jeter volontairement dans les eaux du lac tout objet non biodégradable sera disqualifié de la course.

Article 9 :

Comportement non adapté : tout nageur ou son / ses accompagnateur(s) se comportant de façon agressive(s) avec un membre du jury ou de l'organisation se verra(ont) disqualifié(s) sur le champs.

Article 10 :

Aucune prise en charge des frais, hébergement et/ou restauration, ne sera acceptée.